



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702243-20201215-00010910-0E

## Délibération n°2020.00109

Cinéma Le Concorde - Renouvellement du bail emphytéotique - Autorisation de signature

Séance du 15 décembre 2020

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 31

absents représentés : 2

absent non représenté : 0

L'an deux mille vingt, le 15 décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 9 décembre, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL (à partir de la délibération n°2020.00103), M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. ABDELAZIZ MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smain TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA, William GALLÉ

### ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Mélanie ZEDE donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Houria ATTLANE donne pouvoir à M. Michael VAQUETA

### ABSENT NON REPRESENTÉ :

Mme Julie MOREL (jusqu'à la délibération n°2020.00102)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Franck SUREAU

Hôtel de Ville  
Secrétariat général  
11/13, rue Paul  
Vaillant-Couturier  
77297 MITRY-MORY  
Tél : 01 60 21 61 10  
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net  
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

## Délibération n° 2020.00109

### Cinéma Le Concorde - Renouvellement du bail emphytéotique - Autorisation de signature

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 451-1 à L 451-13 du code rural et de la pêche maritime relatifs au bail emphytéotique de droit commun,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 1989 portant bail emphytéotique de location,

Vu le projet de bail emphytéotique,

Considérant la volonté municipale de faire de l'action culturelle un levier d'accès à la culture pour tous,

Considérant la nature de l'activité exercée par le cinéma Le Concorde et notamment son caractère non lucratif qui lui confère le statut d'un service public administratif,

Considérant le projet culturel de l'établissement, confortant son identité Art et Essai, la volonté d'enrichir la sensibilisation et l'éducation à l'image et de favoriser les actions d'animations culturelles pour tous les publics,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale du 8 décembre 2020,

#### DELIBERE

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>33</b>
<b>POUR :</b>	<b>28</b> Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smâin TAHAR, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Benoît PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. William GALLÉ
<b>CONTRE :</b>	<b>5</b> M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

**APPROUVE** le renouvellement du bail emphytéotique au profit de la Ville de Mitry-Mory.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à finaliser le projet de bail emphytéotique, à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

**PRECISE** que les frais afférents à la signature dudit bail sont pris en charge par la Ville de Mitry-Mory.

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.